



Séance du Conseil du 7 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°128/2022

Tarification 2022 de la programmation estivale organisée par la CARF

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- FONTAN :
OLHARAN)** M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :
RAFFAELE** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220722-128-2022-A1
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°128/2022

OBJET : Tarification 2022 de la programmation estivale organisée par la CARF

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

La Communauté de la Riviera Française (CARF) propose pour la période estivale 2022, une série d'action de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Patrimoine culturel

Le service valorisation du patrimoine culturel propose la programmation estivale « Escapades Baroques en Riviera » (45 dates) sur les communes de la Roya, de la Bevera et de Menton. L'objectif est de valoriser le patrimoine baroque du territoire et de proposer une offre culturelle de qualité, en cohérence avec le plan d'action de relance touristique des vallées.

Patrimoine naturel

Le service Gemapi et Milieux Marins propose dans le cadre de ses compétences de valorisation du site Natura 2000 Mer « Cap Martin », une programmation d'actions de sensibilisation « Mer & Biodiversité » dans le but de faire connaître, informer et préserver ce patrimoine naturel fragile. Ce programme se compose de 25 dates.

Ces deux programmations sont établies en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire et couvrent l'ensemble des 15 communes de la CARF.

Les tarifs appliqués pour la saison 2022 sont les suivants :

« Escapades baroques en Riviera » :

- Expériences de découverte, visite guidée :
 - 6€/ personne ;
 - gratuit pour les moins de 18 ans ;
- Visite guidée à 2 voix avec la participation de la Compagnie L'embranchement à paillettes :
 - 12€/ personne ;
 - gratuit pour les moins de 18 ans ;
- Tournée concert du quatuor ZAHIR du 17 au 20 juillet 2022 dans les villages de Castellar, Gorbio, Sainte Agnès, et Roquebrune Village :
 - tarif unique de 15€/ personne.

« Mer & Biodiversité » :

- Visite guidée avec un guide environnement du Centre de Découverte du Mer & Montagne (CDMM) :
 - 6€/ personne ;
 - gratuit pour les moins de 18 ans ;
- Sortie en mer avec la Balade en mer mentonnaise et le Musée Océanographique de Monaco :
 - 25€/personne ;
 - 15€ pour les moins de 12ans ;
- Forfait famille 4 personnes (2 adultes – 2 enfants) : 70€.

- Sortie en mer avec SOS Grand Bleu :
 - 20€/personne ;
 - 15€ pour les moins de 12ans ;
 - Forfait famille 4 personnes (2 adultes – 2 enfants) : 60€
- Randonnée Palmée avec Rand'eau Evasion :
 - 25€/personne ;
 - 20€/ pour les moins de 12 ans.

CONSIDERANT la nécessité pour la CARF de promouvoir et de valoriser son patrimoine culturel et touristique, sur l'ensemble du territoire communautaire ;

CONSIDERANT la volonté de proposer une programmation culturelle s'inscrivant dans le projet « Escapades Baroques dans les Alpes » et dans le cadre de la relance de l'attractivité touristique des vallées de la Roya et de la Bévéra pendant la période estivale.

CONSIDERANT la volonté d'organiser une campagne d'actions et d'animations estivale afin de promouvoir le patrimoine maritime de la CARF ;

VU les avis favorables de la Commission des Finances du 20 juin 2022 et du Bureau Communautaire du 24 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER les tarifs 2022 pour la programmation estivale organisée par la CARF tel que listés dans la présente délibération ;

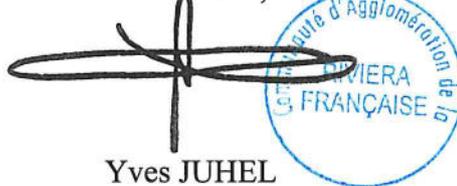
AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL